

Action E5 – livrable n°29

# Rapport d'activité

## du CPIE des Collines normandes

pour la période du 01/09/2010 au 31/12/2010



Crédits photo : Hervé Ronné

Bretagne Vivante  
sepnb

186 rue Anatole France  
BP 63121  
29231 Brest cedex 3  
tél. 02 98 49 07 18  
fax 02 98 49 95 80

[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)



COLLINES NORMANDES







**LIFE Mulette LIFE09 NAT/FR/000583**  
**Rapport d'activité du 01/09/2010 au 31/12/2010**

**Date de rédaction : 17/01/2011**

**Auteurs : Benjamin POTEL (CPIE)**  
**Loïc ROSTAGNAT (SIAES)**  
**Benjamin BEAUFILS (PNR NM)**

---

**Nom de la structure : CPIE des Collines normandes (relais bas-normand du programme)**

---

**Personne à contacter : Benjamin POTEL, directeur**

---

**Adresse : Maison de la Rivière et du Paysage - Le Moulin 61100 Ségrie-Fontaine**

---

**Téléphone : 02 33 96 79 70**

---

**Fax : 02 33 64 99 72**

---

**Courriel : b.potel@cpie61.fr**

---

Coordonnées des contacts au sein des structures associées :

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES)**

ROSTAGNAT Loïc

Place du Dr Beck 50 450 GAVRAY

02.33.61.12.79 - siaes.airou@orange.fr

**Parc naturel régional Normandie-Maine**

Benjamin BEAUFILS

Maison du Parc 61 320 CARROUGES

Téléphone : 02 33 81 75 75 - benjamin.beaufils@parc-normandie-maine.fr

---

**1. Table des matières**

**CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement**

**PNR NM : Parc naturel régional Normandie-Maine**

**SIAES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne**

**DDT : Direction Départementale des Territoires**

**DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

**ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques**

**CATER : Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières**

---

**2. Résumé (max 3 pages)**

La fin 2010 a vu le lancement officiel du programme LIFE mulette, ainsi que les premières étapes de calage de diverses actions en Basse-Normandie, notamment en matière de communication, de suivi de l'habitat de la mulette et de gestion administrative et financière de l'ensemble. Concernant le volet C du programme, les premiers investissements ont été réalisés avec l'achat de matériel pour le prélèvement d'eau ou les suivis espèce en rivière (sondes multiparamétriques et matériels associés pour l'analyse de l'eau et du sédiment, bottes, waders. L'automne a vu le lancement des appels à candidatures puis le recrutement d'une salariée pour le poste de coordination du programme au sein du CPIE des Collines normandes. Les candidatures pour le stage visant à réaliser un diagnostic du bassin de l'Airou se clôturent pour leur part en tout début d'année 2011, pour un recrutement effectif au mois d'avril.

### 3. Actions menées en 2010 - Partie administrative

Au sein du CPIE, les premières missions de coordination ont été assurées par Benjamin POTEL, le directeur, dans l'attente de l'arrivée de la future chargée de mission (début février 2011)

Ces premiers mois du programme (septembre à décembre 2010) ont permis de constituer ou affiner au sein du CPIE divers documents de suivi administratif et financier du programme en lien étroit avec Bretagne Vivante. Une réunion a été même prévue à cet effet au siège du porteur de projet (à Brest), le 22 septembre 2010, en présence de la Fédération de Pêche du Finistère, autre bénéficiaire associé sur ce programme.

Le CPIE a également pris divers contacts avec des organismes, notamment dans le cadre de demandes de devis : laboratoires d'analyses départementaux, fournisseurs de matériel de terrain, organismes chargés de la réalisation de pêches électriques (ONEMA, Fédérations de Pêche).

Parallèlement, il a fallu procéder à la demande de diverses autorisations officielles auprès des services compétents (DDT, DREAL) pour, d'une part, la réalisation de pêches électriques et, d'autre part, les manipulations de moules perlières pour la vérification de gravidité.

Le CPIE a participé le 15 novembre 2010 à une réunion de lancement officiel du programme LIFE, organisé par Bretagne Vivante à Rennes, en présence des partenaires techniques et financiers, et a représenté le porteur de projet, au Forum de l'Eau organisé par l'un de ces partenaires financiers - l'AESN - à Saint-Lô.

L'association a également participé à la validation puis à la circulation, pour signature, de la convention quadripartite (BV-CPIE-SIAES-PNR NM) relative à la mise en œuvre de ce programme en Basse-Normandie.

Le CPIE a lancé deux procédures de recrutement durant cet automne 2010. La première, concernant le poste de chargé de mission LIFE au sein de l'association, a donné lieu à la réalisation d'une fiche de poste, sa diffusion via plusieurs sites spécialisés sur internet (Réseau TEE, Réseau des PNR), la réception, l'analyse (par B.POTEL et O.HESNARD, chargé d'études au CPIE) et le suivi des 78 candidatures reçues. Les entretiens oraux et tests écrits ont eu lieu le 13 décembre pour 7 candidats sélectionnés. Une jeune femme, Maria RIBEIRO, a été retenue finalement par le jury constitué de 3 membres salariés du CPIE ainsi que le directeur de la CATER Basse-Normandie.

Concernant le stage 2011 (5 à 6 mois – action A 1.2) dédié au diagnostic mulette sur le site de l'Airou, le CPIE a également procédé à la réalisation et à la diffusion d'un appel à candidatures début décembre, en lien avec le Syndicat d'Entretien et d'Aménagement de la Sienne, futur structure d'accueil du stagiaire retenu. Les étudiants intéressés avaient jusqu'au 15 janvier 2011 pour déclarer leur intérêt pour cette démarche.

### 4. Actions menées en 2010 - Partie technique

Sur le volet technique, les partenaires bas-normands sont intervenus essentiellement, aux côtés de Bretagne Vivante, **au niveau de la coordination du programme (E5)**, notamment sur des aspects préparatoires liés à des actions de communication et de suivi/diagnostic du milieu de vie de l'espèce considérée.

En termes de communication, le CPIE a participé le 28 octobre à une réunion à Rennes, avec Bretagne Vivante, sur la stratégie à adopter sur ce volet et les types de supports à développer.

Un dossier de presse élaboré par Bretagne Vivante a ensuite été adapté par le CPIE au contexte bas-normand, en lien avec le PNR NM et le SIAES, puis diffusé par mail aux médias locaux et régionaux.

Suite à cela, un article est paru dans les pages région d'Ouest-France et Benjamin POTEL a réalisé une interview téléphonique avec la station de Radio RCF couvrant le Calvados et la Manche.

Les partenaires bas-normands ont également été sollicités en toute fin d'année civile sur la première plaquette du programme, conçue par Bretagne Vivante.

En termes d'actions de suivi du milieu, le CPIE a réalisé diverses recherches bibliographiques et pris quelques contacts sur l'évolution de la méthode IBGN (études des invertébrés) ainsi que d'autres méthodes « concurrentes » naissantes.

L'association a participé, avec Bretagne Vivante, le PNR NM et le SIAES, à une réunion, le 15 novembre au matin à Rennes, visant à affiner la méthodologie de suivi de la qualité de l'habitat de la mulette, sur les aspects « eau » et « sédiment ». Suite à la commande des sondes multiparamétriques, il a été organisé le 15 décembre à Ségrie-Fontaine une nouvelle entrevue afin de se familiariser avec ce matériel de haute précision.

Enfin, c'est en toute fin d'année qu'ont été ébauchées les fiches de localisation des sites de prélèvement sur le Sarthon (fiche élaborée par le PNR NM), la Rouvre (fiche élaborée par le CPIE) et l'Airou (fiche élaborée par le SIAES). Les rendus ont été effectifs tout début janvier 2011.

## 5. Perspectives 2011

De nombreuses activités vont être lancées ou développées dès janvier-février 2011 sur le territoire bas-normand :

- réalisation, chaque mois, de mesures (O<sub>2</sub>, ph, conductivité,...) et prélèvements mensuelles, pour dosage des nitrates et orthophosphates par un laboratoire voisin, sur les 3 cours d'eau concernés. Le PNR NM, le CPIE et le SIAES vont chacun prendre en charge le cours d'eau sur lequel ils sont déjà investis en tant qu'opérateur Natura 2000. Le CPIE accompagnera ses deux partenaires lors de la sortie de janvier 2011 afin de caler au mieux la méthodologie de prélèvement
- réalisation de 5 prélèvements, après des épisodes pluvieux notables (au moins de 10 mm de précipitations) entre mai et octobre, sur les trois cours d'eau concernés. Là encore, le PNR NM, le CPIE et le SIAES vont chacun prendre en charge le cours d'eau sur lequel ils sont déjà investis en tant qu'opérateur Natura 2000.
- mesures de la qualité des sédiments (pénétrabilité, conductivité, ...) à partir du mois de mai
- réalisation d'IBGN par le CPIE au niveau de chacune des stations de prélèvement, en période d'étiage
- diagnostic des points noirs sur le Bassin de l'Airou
- assistance à l'étude génétique sur la relation entre la moule perlière et les poissons-hôte
- suivi de la gravidité des mulettes sur les 3 cours d'eau
- inventaires complémentaires des populations de mulette sur les 3 cours d'eau
- réalisation des plans de conservation de l'espèce sur les 3 cours d'eau
- débiter la révision ou mise en place d'un APPB intégrant la problématique « mulette » sur ces 3 cours d'eau
- accompagner Bretagne Vivante dans sa conception d'outils de communication
- sensibilisation des acteurs locaux à l'enjeu « mulette » et à son programme LIFE, notamment par le biais d'une réunion technique sur chaque territoire bas-normand concerné
- rédiger le rapport annuel pour l'année 2011.

## 6. Impacts indirects

A ce niveau d'avancement du projet, aucun impact indirect du projet ne peut être mentionné.

## 7. Hors LIFE

### a) Sur le Bassin de l'Airou :

Les différentes actions ayant eu lieu sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » durant l'année 2010, sont décrites dans le bilan d'activité ci-joint.

### b) Sur le Bassin de la Rouvre :

Peu d'interventions sont à noter sur la basse vallée de la Rouvre (zone où se situent la population de mulettes perlière).

La Communauté de Communes du Bocage d'Athis, qui a la compétence « entretien des rivières », intervient a minima dans ce secteur étant donné sa grande valeur patrimoniale (gorges sauvages fréquentées par la mulette, la loutre,...). La Rouvre dispose par contre d'un programme d'entretien et restauration de l'habitat beaucoup plus conséquent sur le haut bassin, par l'intermédiaire d'une autre structure communale : le Syndicat de Restauration de la Haute Rouvre. Dans les 2 cas, l'intermédiaire est le même technicien : Christophe BEAUMONT

En 2011, il est toutefois prévu qu'un barrage aux impacts conséquents sur l'habitat de l'espèce, soit arasé sur la basse vallée, plus précisément au niveau de la Maison de la Rivière de Ségrie-Fontaine (zone fréquentée, en aval et mont, par la moule perlière). Si ces vannes étaient déjà ouvertes depuis 2008, l'intervention va encore accentuer l'écoulement et, donc, le décolmatage des fonds situés immédiatement en amont de ce barrage.

En termes de qualité d'eau, le Syndicat d'Eau Potable du Houleme (SIAEP) met en œuvre depuis plusieurs années un programme de sensibilisation des acteurs agricoles du bassin versant à limiter le transfert de pesticides et autres intrants jusqu'aux cours d'eau. Là encore, l'action menée par

l'ingénieur de ce syndicat, Stéphane PERON, se réalise surtout sur le haut bassin de la Rouvre, beaucoup plus concerné par cette question du fait des pratiques agricole qui y sont développées.

### **c) Sur le Bassin du Sarthon :**

En parallèle du Programme LIFE Mulette, le PNR Normandie-Maine mène deux autres projets sur le territoire du bassin du Sarthon. Le premier projet correspond à l'animation d'un second Contrat de restauration et d'entretien (CRE) sur la période 2010-2015 ; le second concerne la mise en place et l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Sarthon et ses affluents » (FR 2502015)  
Le bilan fourni ci-après présente de manière synthétique ces activités sur l'ensemble de l'année 2011.

#### **Contrat de restauration et d'entretien (CRE)**

Dans ce cadre, les activités peuvent être divisées en deux grandes catégories : la réalisation de travaux et l'animation du CRE.

##### Travaux

En 2010, les travaux réalisés sont les suivants : 3 passages à gué, 6 abreuvoirs classiques, 3 pompes à nez, 1050 mètres linéaire de clôture électrique le long des cours d'eau, 4 260 ml de clôture barbelé, entretien léger sur 2 700 ml de rives, entretien moyen sur 1 995 ml, entretien lourd sur 455 ml, enlèvement de 8 embâcles. L'ensemble de ces travaux correspondent à un investissement total de 47 438 € en 2010

##### Animation du CRE

En 2010, l'animation du second Contrat de restauration et d'entretien dédié à ce cours d'eau et ses affluents s'est décomposée de la manière suivante : 45 jours de travail administratif, 45 jours de diagnostic, 30 jours de suivi de chantier, 60 jours de concertation et communication. Cela correspond approximativement à 180 jours de travail pour le Technicien rivière du Sarthon.

#### **Site Natura 2000**

Ce site est, depuis début 2010, rentré en phase l'élaboration du Document d'objectifs.

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année : réalisation de la cartographie des habitats, élaboration du diagnostic environnemental et socio-économique, animation de la campagne MAET sur le site (11 exploitations et 120 ha contractualisés supplémentaires), lancement de la concertation avec les acteurs locaux, assistance technique et administrative auprès des services de l'État. Cela correspond approximativement à 140 jours de travail du Chargé de mission Natura 2000 sur le Sarthon.

### **8. Partie financière**

Décrire les éléments par catégorie financière

Catégories	Coût total de septembre à décembre 2010 en €	Dépenses totales depuis le 01/09/2010 en €	% du coût total
1. Personnel	3607,38	3607,38	100
2. Frais de déplacement et indemnités	677,40	677,40	100
3. Assistance extérieure			
4. Biens durables infrastructure			
4. Biens durables équipement	1083,21	1083,21	100
6. Consommables			
7. Autres coûts			
8. Frais généraux			
TOTAL	5367,99	5367,99	100

#### **Remarques :**

Catégorie 1. Frais de personnel sur le volet coordination (E5)

Catégorie 2. Frais de déplacements et de repas liés à ces actions de coordination (E5)

Catégorie 4. Factures de waders et bottes (583,00 euros – C4), disques pour pénétromètres (62,41 euros – C3) et 3 pénétromètres de poche (437,80 euros – C3)

Commentez les catégories budgétaires (par exemple, pourquoi une catégorie est dépensée à 80 % alors que le total du projet n'en est qu'à 30 %) et indiquez si une modification est envisagée.

Action et nom	Coûts prévus	Coûts dépensés à ce jour	Restant	Coût prévu final
Action « E5 »	167 879,00 <sup>1</sup>	4 284,78	163 594,22	167 879,00
Action « C4 »"	42 519,00	583,00 <sup>2</sup>	41 936,00	42 519,00
Action « C3 »	104 579,00	500,21 <sup>3</sup>	104 078,79	104 579,00
TOTAL	314 977,00	5 367,99	309 609,01	314 977,00

---

<sup>1</sup> Coût de coordination prévu selon budget prévisionnel du programme LIFE en considérant une dépense mensuelle de coordination constante sur les 72 mois. Toutefois la partie du montant non consommée en 2010 est à reporter sur l'année 2011 car la coordinatrice LIFE au sein du CPIE (arrivant en février 2010) passera probablement plus de temps sur la coordination en 2011 que cela était prévu dans le calendrier prévisionnel du programme.

<sup>2</sup> Il reste des waders et bottes (action C4) à acheter en janvier-février 2011

<sup>3</sup> Les factures de sondes paramétriques (action C3) ne sont arrivées qu'en janvier 2011

**Syndicat  
Intercommunal d'  
Aménagement et d'  
Entretien de la  
Sienne**



**Bilan d'activité de l'année 2010**



**Site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »**

**Site n° FR 2500113**





Le site d'intérêt communautaire "Bassin de l'Airou" inclut le lit majeur de l'Airou hors affluent depuis son passage sous l'A 84 à Rouffigny en amont jusqu'à sa confluence avec la Sienne sur la commune de Ver. Il traverse le territoire de 13 communes rurales ayant une faible densité de population. La principale activité est l'agriculture avec des petites exploitations à dominantes laitières et souvent vieillissantes.

L'Airou a gardé un cours peu anthropisé, dont la granulométrie et les successions de faciès lui permettent de représenter 40% des capacités de production en Saumon atlantique du bassin de la Sienne. Les pêches électriques d'indice d'abondances pour les juvéniles de saumon montrent que l'espèce colonise l'intégralité du site. Avec le Saumon atlantique trois autres espèces sont présentes dans ce cours d'eau :

- Le Chabot, espèce caractéristique des fonds caillouteux ouverts, aux densités également importantes ;
- La Lamproie de Planer, dont les larves grandissent dans les dépôts fins des secteurs de sédimentation ;
- La Moule Perlière, qui apprécie les eaux de très bonnes qualités.

La procédure de mise en place du site Natura 2000 a débuté en Mars 1999. En Mars 2002, un document d'objectifs a vu le jour. Cet outil décrit les mesures de gestion à mettre en place sur le site « Bassin de l'Airou ». En Novembre 2007, les services de l'Etat ont souhaité relancer la mise en place d'une gouvernance pour ce site et le comité de pilotage a été réuni. Au cours de cette séance, M. VILLAESPESA, président du SIAES a été élu président du comité de pilotage, et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a accepté la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

L'année 2008 a marqué le début de la mise en œuvre des mesures inscrites dans le document d'objectifs du « Bassin de l'Airou ». En effet, le 23 janvier 2008, la commission recrutement du SIAES se réunit pour recruter une personne pour le poste d'opérateur Natura2000 « Bassin de l'Airou ». Par conséquent en Mars 2008, Loïc ROSTAGNAT a été recruté pour assurer la mise en place du programme Natura 2000 sur le « Bassin de l'Airou ».

Durant l'année 2010, diverses actions et mesures du document d'objectifs ont été réalisées, et sont présentées ci-après.

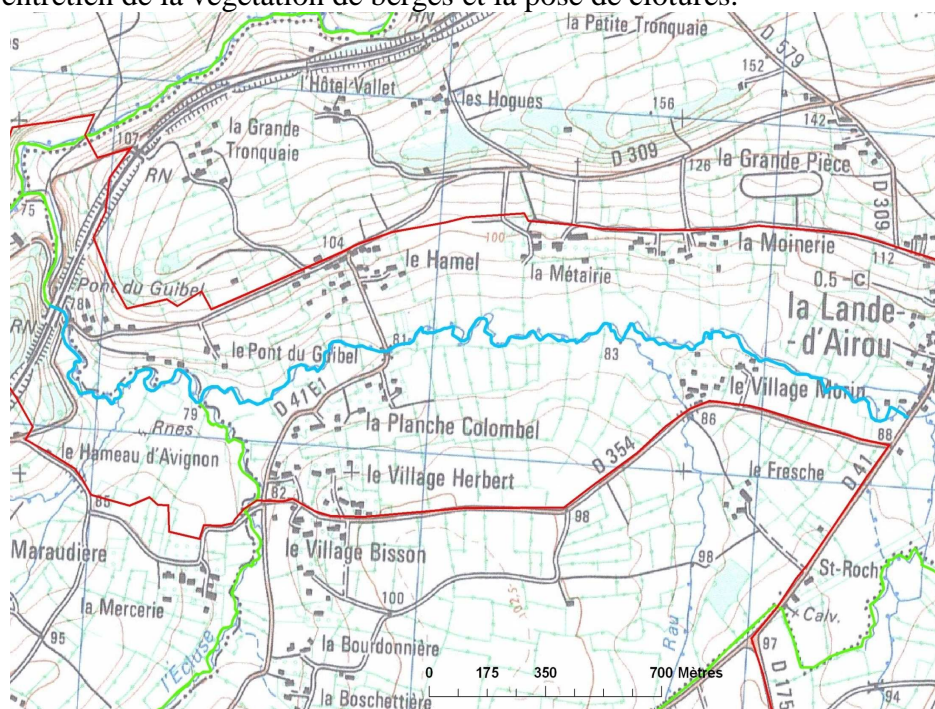
## I. VOLET TECHNIQUE :

### A. *Restauration et entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou » :*

La première tranche de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, débutée à l'été 2009, s'est poursuivie, pour s'achever à l'été 2010. Cette première tranche qui concernait une partie du site Natura 2000, englobait également les sources de l'Airou et 4 affluents. La quantité de travaux réalisée durant cette première tranche est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Unité	Quantité de travaux par cours d'eau						TOTAL
		Airou-site N2000	Airou-hors site N2000	La Marchandière	La Nouette	Le Courion	L'Epine	
Restauration Lourde	mètre	1310	730	805	910	2530	140	<b>6 425</b>
Restauration Légère	mètre	195	865	350	140	1355	340	<b>3 245</b>
Embâcle	unité	9	32	5	5	19	2	<b>72</b>
Abattage	unité	7	45	12	5	4	0	<b>73</b>
Plantation	unité	7	45	0	0	0	0	<b>52</b>
Bouturage	unité	0	80	0	0	0	0	<b>80</b>
Peigne	mètre	20	4	0	0	0	0	<b>24</b>
Clôture ronce	mètre	1245	1350	1560	0	270	125	<b>4 550</b>
Clôture électrique	mètre	980	4320	2600	375	4240	1305	<b>13 820</b>
Pompe à nez	unité	16	26	12	0	2	0	<b>56</b>
Descente au cours d'eau	unité	0	3	6	5	11	3	<b>28</b>
Bac Gravitaire	unité	2	1	0	1	1	1	<b>6</b>
Bac Simple	unité	0	0	0	0	2	0	<b>2</b>
Passage à gué	unité	0	6	5	0	7	3	<b>21</b>
Passerelle	unité	0	1	6	0	0	0	<b>7</b>

La seconde tranche de travaux, localisée sur la carte ci-dessous, a débuté durant l'été 2010, et elle s'achèvera dans le courant de l'année 2011. Pour le site Natura 2000, la pose de systèmes d'abreuvement (pompes de prairie) a été effectuée. Les travaux qui resteront à réaliser en 2011 concernent l'entretien de la végétation de berges et la pose de clôtures.



Les travaux prévus pour la seconde année sur le site Natura 2000 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Unité	Quantité
Restauration Lourde	m	3905
Restauration Légère	m	1090
Embâcle	u	8
Abattage	u	65
Clôture ronce	m	840
Clôture électrique	m	4190
Pompe à nez	u	17



### ***B. Bilan de la campagne de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisés :***

La mise en place de ces mesures s'est effectuée en collaboration avec l'ADASEA de la Manche.

Les agriculteurs présents sur le site ont été informés sur ce dispositif de deux manières différentes. Dans un premier temps, ils ont reçu une lettre d'information. Et dans un second temps, ils ont été invités personnellement à une réunion d'information, qui s'est tenue le mercredi 17 mars, à la Lande d'Airou.

Après avoir été contacté par une douzaine d'exploitants, six dossiers de demande d'engagement ont été remplis. La surface contractualisée est de **63,23 ha**, composée exclusivement de prairie.

Les deux mesures concernées sont les suivantes :

BN-AIRO-HE1 : « *Gestion extensive des prairies, fertilisation limitée à 60 U d'azote* »

BN-AIRO-HE2 : « *Gestion extensive des prairies, absence de fertilisation* »



Majoritairement, les parcelles concernées par ces deux mesures étaient déjà conduites de cette manière. Le dispositif permet donc de maintenir et de reconnaître ces pratiques.

La surface potentiellement éligible aux MAET, au sein du site Natura 2000, est de 385 ha. Par conséquent, durant cette première campagne de contractualisation **16,4% des parcelles du site ont été engagées.**

### ***C.Préparation du programme nécessaire à la mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), pour l'année 2011 :***

Sur la base d'un diagnostic agro-environnemental réalisé en 2009 et suite à la campagne de contractualisation qui a été menée au printemps 2010, le potentiel de souscription pour l'année 2011 a été estimé ci-dessous :

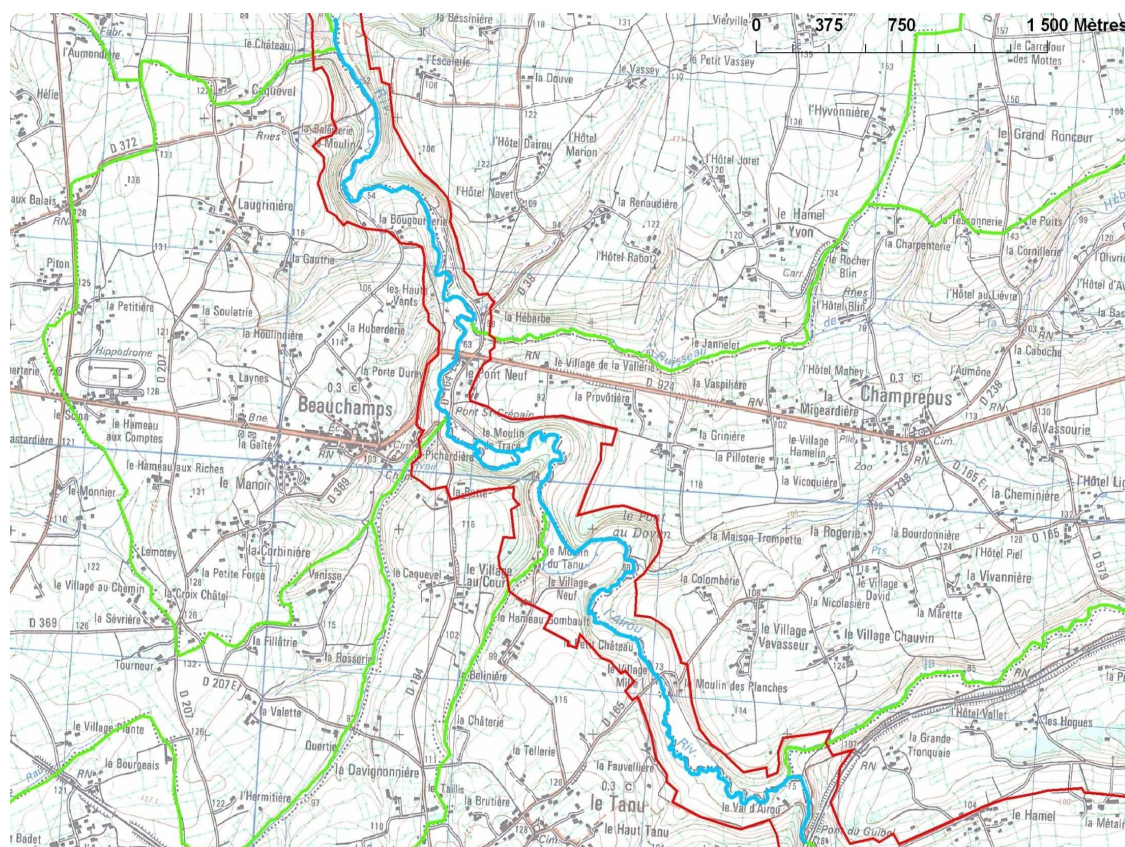
Couvert	Mesures	Montant annuel de la mesure	Surface concerné	Montant total sur 5 ans
Herbe	HE1 - Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60 UN	197 €/ha/an	60 ha	<b>59 100 €</b>
	HE2 - Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation	261 €/ha/an	30 ha	<b>26 100 €</b>
Grande culture	GC1 - Création et entretien d'un couvert herbacé avec fertilisation limité à 60 UN	355 €/ha/an	10 ha	<b>17 750 €</b>
	GC2 - Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence totale de fertilisation	419 €/ha/an	5 ha	<b>10 475 €</b>
Haie	HA1 - Entretien des haies (sur les deux cotés)	0,35 €/mL/an	1 000 m	<b>1 750 €</b>
	HA2 - Entretien des haies (sur un coté uniquement)	0,19 €/mL/an	2 000 m	<b>1 900 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>117 075 €</b>

Durant la campagne de contractualisation de 2010, aucune mesure sur les couverts « Grande culture » et « Haie » n'ont été contractualisée. Par conséquent les quantités potentiellement engageables de ces deux couverts ont été diminuées. Au contraire des mesures en « Herbe » qui ont recueilli plus d'adhésion. Donc pour l'année 2011 les surfaces potentiellement engageables ont été maintenues, voir augmentées.

Un projet agro-environnemental, d'un coût annuel de 23 415 Euros, a été déposé à la DRAF de Basse-Normandie, le 07 octobre 2010. Ce projet a été examiné par la commission régionale agro-environnementale en fin d'année 2010, pour l'attribution des subventions, et une réponse de leur part est attendue pour le début de l'année 2011.

### ***D.Diagnostic de la troisième tranche du programme de restauration :***

La troisième tranche de travaux du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, localisée sur la carte ci-dessous, doit débuter en septembre 2011, un diagnostic de cette tranche a été effectué à la fin de l'année 2010, pour la préparer.



Les travaux prévus sur le site Natura2000 pour la période 2011/2012 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Unité	Quantité
Restauration Lourde	m	6905
Restauration Légère	m	445
Embâcle	u	9
Abattage	u	31
Clôture	m	5015
Pompe à nez	u	26

### ***E. Visite des bassins de rétention de l'autoroute A84 :***

Suite à des interrogations fréquentes du comité de pilotage sur l'impact des bassins de rétention de l'autoroute A84 sur la qualité de l'Airou, il a été décidé d'organiser une visite de ces aménagements. L'ensemble des membres du copil était invité à cet événement qui s'est tenu le vendredi 28 janvier 2011, à Rouffigny.

Le compte-rendu de cette visite est consultable en **Annexe n°1.**

## ***F. Programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans la massif Armoricaïn » :***

L'association Bretagne Vivante a interpellé le SIAES en mars 2009 pour lui présenter son projet de programme européen Life+Nature. L'objectif du projet est de contribuer à la restauration des populations de moule perlière d'eau douce du Massif armoricain. Six sites Natura 2000 sont concernés par ce projet et sont connus pour abriter les principales populations de moule perlière d'eau douce du nord-ouest de la France.



Ce programme, d'un cout de 2 517 546 Euros, a été examiné et accepté par l'Union Européenne, il bénéficie alors d'un financement de ses actions à hauteur de 50%. Les autres financeurs sont: les DREAL, les Agences de l'Eau, les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux. Le SIAES est donc un partenaire technique qui permet de faciliter les démarches et l'organisation sur le terrain afin de rendre plus opérationnelles les actions.

Ce programme a officiellement débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2010, et se déroulera jusqu'à la fin de l'été 2016. Par conséquent, il n'occupe qu'un trimestre de cette année. Les actions réalisées en faveur de ce projet par le SIAES sont donc de faible importance. Cette période fut principalement l'occasion de réfléchir à la mise en place concrète des actions pour le début de l'année 2011.

Les actions concrètement réalisées sur le site de l'Airou pour ce programme Life+ se sont principalement concentrées sur la mise en place d'un protocole d'échantillonnage pour le contrôle de la qualité du milieu. Après avoir techniquement finalisé ce protocole en 2010, les premières mesures de suivi vont avoir lieu à la mi-janvier 2011.



### ***G. Bilan de la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques :***

Un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques a débuté à la fin de l'année 2008. Ce programme, financé par l'AESN, le CRBN et le SIAES, est animé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). L'opérateur Natura 2000 sert donc de relais local auprès des riverains pour les informer de ce réseau de piégeage, mais aussi pour recenser les secteurs fortement colonisés par cette espèce invasive.



Pour l'année 2010, sur les bassins de la Sienne et de la Souilles, 153 piègeurs ont été recensés, plus de 450 cages ont été distribuées et plus de 3300 rongeurs ont été capturés.

## **II. VOLET ANIMATION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION :**

### ***A. Participation aux réunions avec les partenaires associés :***

**2 Mars** : Conseil Syndical du SIAES.

**12 mars** : Réunion des opérateurs Natura 2000, à Cerisy La Forêt.

**17 Mars** : Réunion d'information pour la contractualisation de MAET, animée en collaboration avec l'ADASEA de la Manche, à La Lande d'Airou.

**9 juin** : Réunion des techniciens rivières de Basse-Normandie, à Amblie (14).

**23 juin** : Conseil Syndical du SIAES.

**29 juin** : Réunion pilotée par la DDTM de la Manche, sur la mise en place de contrats Natura 2000, à Saint-Lô (50).

**19 août** : Réunion au CPIE Collines Normandes, à Ségrie-Fontaine (61), pour faire le point sur la mise en œuvre du programme Life+ pour préserver la moule perlière du Massif Armoricaïn.

**26 août** : Réunion au SIAES, avec l'AESN, le CRBN et la CATER pour faire le bilan de l'année 2009 et 2010 et programmer les besoins financiers de l'année 2011.

**10 Novembre** : Conseil Syndical du SIAES.

**15 Novembre** : Réunion à la DREAL Bretagne, Rennes (35), pour le lancement officiel du programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans le massif armoricain ».

**7 décembre** : Réunion des opérateurs Natura 2000 à Hérouville Saint Clair (14).

**15 décembre** : Réunion programme Life+, à Ségrie-Fontaine (61), mise en place du protocole d'échantillonnage pour le contrôle de la qualité du milieu aquatique.

### ***B. Rencontre avec les riverains du site Natura 2000 pour la mise en œuvre du programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau :***

Après avoir recensé l'ensemble des propriétaires présents sur le site de la Tranche 2, 15 riverains ont été rencontrés pour préparer la mise en place du programme de restauration et d'entretien de cours d'eau. Aucun riverain n'a refusé les travaux. La réussite de cette deuxième année de travaux est donc totale.

### ***C. Animation d'une réunion d'information pour la contractualisation de MAET :***

Cette réunion, qui s'est tenue le 17 mars 2010, à La Lande d'Airou, était animée en collaboration avec l'ADASEA de la Manche.

Le 26 février, l'ensemble des agriculteurs du site avait reçu une invitation à cette réunion qui avait pour objectifs de présenter les différentes mesures contractualisables, les conditions d'éligibilités, les aspects réglementaires, etc.

Cette réunion, qui c'est tenue le Mercredi 17 Mars 2010 à 14 heures, à la salle des fêtes de la Lande d'Airou, a rassemblé une quinzaine de personnes. La majorité des personnes présente était des agriculteurs.

Le nombre de personne venu à cette réunion fut moins important qu'espéré, puisque seulement une quinzaine de personne était présente (en majorité des agriculteurs). En effet, le 17 mars, fut une des premières journées de très beau temps, durant la période des semis de maïs. Par conséquent, les exploitants, qui sont très dépendant des conditions climatiques, ont préféré effectuer leurs travaux extérieurs, au dépend de cette réunion. Deuxièmement, certains agriculteurs invités et qui n'ont pas pu se rendre à cette réunion, ont fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux de réaliser cette réunion en soirée.

Ces deux constats seront donc pris en compte l'année prochaine pour essayer d'attirer plus de personnes à ces réunions d'information.



Le compte-rendu de cette réunion est consultable en ***annexe n°2***.



## ***D. Participation et animation du Comité de Pilotage du 1<sup>er</sup> Février 2011, à Gavray :***

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de l'année 2010 :
  - Campagne de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées, et perspectives pour l'année 2011,
  - Point sur le programme de restauration des cours d'eau,
  - Compte-rendu de la visite des bassins de rétention de l'Autoroute A84,
- Elections :
  - Renouvellement du président du comité de pilotage,
  - Renouvellement de la structure animatrice,
- Présentation du site web dédié au site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »,
- Point sur l'Etat d'avancement du programme Life+ « Restauration de la Moule Perlière du Massif Armoricaïn » porté par Bretagne Vivante,
- Présentation du nouveau régime d'évaluation des incidences,
- Questions diverses (Piégeage des Ragondins, Arasement du barrage de Ver,...)

Le compte-rendu de ce comité de pilotage est consultable en ***annexe n°3***.

## ***E. Création d'un site web dédié au site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »***

Un site internet spécifique au « Bassin de l'Airou » a été créé durant l'été 2010, son adresse est la suivante : <http://bassindelairou.n2000.fr/>.



Il présente le réseau Natura 2000 en France et en Europe, ainsi que le bassin de l'Airou et les différentes actions menées sur ce site d'intérêt communautaire.

L'opérateur Natura 2000 a pu bénéficier d'une formation de 3 jours pour apprendre à maîtriser les notions d'informatiques nécessaire à cette création. Ce stage était dispenser par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et s'est déroulé du 20 au 22 juillet, à Le Mans (72).

Ce site internet est hébergé sur une plate-forme commune à tous les sites Natura 2000, et géré par l'ATEN. Le SIAES n'a aucun coût d'hébergement.

Pour l'année 2010, ce site internet a été visité plus de 170 fois et environ 1000 pages ont été visionnées. Ce taux de fréquentation devrait augmenter avec le temps, puisque ce site n'est pas encore référencé chez l'ensemble de nos partenaires.

## ***F. Réalisation d'un film pour présenter le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »***

En 2009, une convention a été établie entre le SIAES et l'association Charwan, qui réalise des reportages sur l'actualité locale du canton de Gavray. L'objectif de ce partenariat est de produire un film présentant le site Natura 2000 du « Bassin de l'Airou » et les différentes actions s'en rapprochant. L'année 2010 a permis de finaliser le tournage des images et de débiter le montage de ce film, qui devrait être disponible dans les jours à venir.



## ***G. Participation aux actions de communication du SIAES :***

L'année 2010 a également permis au SIAES de créer son propre site internet. Son adresse est la suivante : [www.siaes.net](http://www.siaes.net) .



Il présente le territoire du syndicat, ses compétences, ses actions et permet de télécharger certains documents relatifs au fonctionnement du SIAES. En 2010, ce site a été visité plus de 4 500 fois, et plus de 30 000 pages ont été vues.

En 2009, une plaquette a été mise en forme pour présenter le SIAES et les actions qu'il met en œuvre (dont la gestion du site Natura 2000 de l'Airou). Cet outil doit être distribué dans l'ensemble des foyers du territoire du bassin de la Sienne. Sa diffusion, débutée en 2009, s'est prolongée durant l'année 2010.

---



Des travaux se déroulant sur l'Airou depuis l'été 2009, des panneaux de chantier, réalisés par le SIAES, sont disposés sur les sites concernés par ces actions. Des panneaux ont également été mis en place à l'entrée de certaines mairies pour qu'ils soient vus par un maximum de personnes. Les informations présentes sur ce support concernent la programmation des travaux, leur coût, leur financement et leurs objectifs.

## ***H. Divers :***

### *Journée biodiversité « Rivières et Bocage » :*

Le SIAES a participé à la préparation de la Journée Biodiversité « Rivières et Bocages » organisée par la DDTM de la Manche. Ce rassemblement s'est tenu le mercredi 29 septembre 2010, à Villedieu Les Poêles.

La matinée était consacrée à deux tables rondes :

- « Rivière » : Comment concilier les activités humaines sur le territoire et la préservation de la biodiversité liée aux cours d'eau et aux zones humides ?
- « Bocage » : Quel avenir pour le bocage et sa biodiversité à l'échelle du bassin de la Sienne ?

L'après-midi était consacrée à trois ateliers, dont un « rivière ». Cet atelier se déroulait sur l'Airou au sein du site Natura 2000. Il présentait les travaux de restauration et d'entretien de rivières réalisés par le SIAES et une réflexion autour du thème des poissons migrateurs et des ouvrages de franchissement de cours d'eau. La fédération de pêche de la Manche a également réalisé une pêche électrique.

### *Participation à la réalisation d'image pour le film de la DREAL, visant à promouvoir le réseau Natura 2000 en Basse-Normandie :*

Le 22 octobre 2010, l'opérateur Natura 2000 a accompagné l'équipe de tournage et Thomas BIERO de la DREAL Basse-Normandie, pour réaliser des images de travaux se réalisant sur les cours d'eau gérés par le SIAES. Ces vidéos serviront ensuite à réaliser un film visant à faire connaître le réseau Natura 2000 de Basse-Normandie.

### Article de presse :

Durant l'année 2010, plusieurs articles sont parus dans les journaux locaux (La Manche Libre, Ouest France) et abordaient différents sujets. Les principaux articles parus cette année sont référencés en **annexe n°4**.

## **III. VOLET ADMINISTRATIF :**

### ***A. Demandes de financement :***



Les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau sont des actions pouvant être financées à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN). Des demandes de financements ont donc été effectuées auprès de ces organismes (le 27 mai 2010). En réponse à ces demandes, l'AESN s'est engagée à financer à hauteur de 50%, la deuxième tranche de travaux et le CRBN, quant à lui, prend en charge 30% du coût de la tranche 2. Ces demandes sont renouvelées annuellement pendant les 4 années du programme de travaux.



A noter que les 20% restants sont financés par les communes du SIAES.

### ***B. Procédure de marché public :***

Le SIAES est soumis au code des Marchés publics, puisqu'il est considéré comme une collectivité. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir sélectionner l'entreprise qui va réaliser les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin de l'Airou.

Une procédure de marché public a été lancée le 16 avril 2009, avec la publication d'un avis de consultation des entreprises. Suite à l'analyse des offres des candidats, la commission travaux rivières du SIAES a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ESPACE Basse-Normandie située à Cahagnes(14). Cette entreprise réalise donc les travaux durant les 4 années du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou ».



Durant cette période, l'opérateur Natura 2000 est chargé de s'assurer de l'exécution de ce marché, avec l'émission d'ordre de service, de PV de réception, etc.

### ***C. Agrément pour désignation comme opérateur Agro-environnementale :***

Pour pouvoir participer à la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées, l'opérateur Natura 2000 du site « Bassin de l'Airou » doit être désigné opérateur agro-environnementale. Une demande pour obtenir ce type d'agrément a donc été effectuée auprès des services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche, le 4 août 2010.



## **Volet animation/communication/sensibilisation :**

- Démarches auprès des propriétaires et exploitants, des parcelles concernées par le site Natura 2000, afin de les amener à la signature de conventions pour la réalisation de travaux sur le cours d'eau (1<sup>er</sup> semestre 2011),
- Information des exploitants, des parcelles concernées par le site Natura 2000, sur le dispositif des MAET pouvant être contractualisées durant le printemps 2011 (1<sup>er</sup> semestre 2011),
- Démarches auprès des exploitants volontaires pour la contractualisation de MAET (Printemps 2011),
- Démarches auprès des personnes volontaires pour la contractualisation de Charte Natura 2000,
- Information des porteurs de projet sur le nouveau régime d'évaluation des incidences,
- Entretenir des échanges réguliers avec les opérateurs associés sur les aspects méthodologiques et techniques,
- Poursuivre les collaborations avec les administrations en charges des politiques publiques liées à Natura 2000 (DREAL, DDTM), avec les associations naturalistes et avec les experts concernés,
- Entretenir des contacts avec les propriétaires, les élus et les acteurs locaux afin de faciliter la mise en œuvre du Document d'objectifs,
- Participation aux actions de communications du SIAES,
- Mise à jour du site web spécifique au site Natura 2000 "Bassin de l'Airou",
- Préparation, animation et participation à une visite des actions réalisées (chantier rivière, MAET) sur le site Natura 2000,

## **Volet Administratif :**

- Rédaction du rapport d'activité 2010 pour le site « Bassin de l'Airou » comprenant la synthèse des actions menées conformément au cahier des charges (1<sup>er</sup> trimestre 2011),
- Demande de financement auprès des structures concernées (AESN, CRBN),
- Renouvellement d'une demande d'agrément pour désignation comme opérateur agro-environnementale (2<sup>nd</sup> semestre 2011),
- Rédaction d'un rapport, en collaboration avec l'ADASEA de la Manche, permettant de faire le bilan de la campagne de contractualisation de MAET pour l'année 2011 (2<sup>nd</sup> semestre 2011),
- Montage d'un dossier permettant l'instruction par les services de l'Etat, d'un projet de mise en place de MAET (2<sup>nd</sup> semestre 2011),
- Mise à jour continue du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, et du tableau de rencontre des usagers du site Natura 2000,
- Réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000,

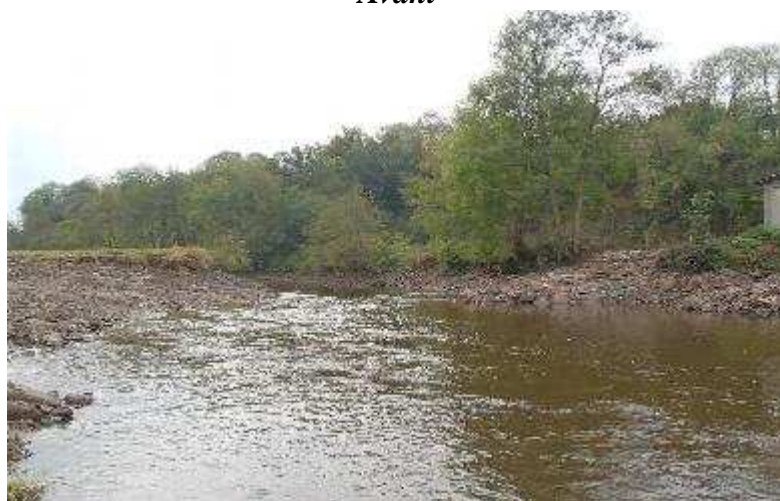
#### **IV. Autre fait marquant de l'année 2010 :**

##### ***A. Arasement du barrage de Ver :***

Le 18 octobre 2010, le propriétaire du Moulin de Ver sur la Sienne a effectué les travaux de démolition du barrage. Cet ouvrage était le dernier obstacle à franchir par les poissons migrateurs pour accéder à l'Airou. En effet, il se situait à environ 2 km à l'aval de la confluence Sienne/Airou.



*Avant*



*Après*

Ces travaux ont été réalisés afin de mettre en règle cet ouvrage. En effet, la Sienna est un cours d'eau classé, aussi tous les ouvrages hydrauliques doivent être équipés de passes à poissons. Ces dispositifs ne sont plus financés, par contre l'Agence de l'Eau a proposé un financement total de la destruction. Une étude d'incidence avait été réalisée à la demande de l'AAPPMA « La Sienna » en 2005 par un bureau d'études, ce qui a permis de réaliser les travaux très rapidement.

Dans le cadre du contrat d'animation qui lie le SIAES à l'Agence de l'Eau pour le financement des postes, il a été demandé que les techniciens assistent le propriétaire pour la réalisation des travaux et effectue un suivi avec l'ONEMA.

Bien que situé hors du site Natura 2000, l'arasement du barrage de Ver était une des actions du document d'objectifs, puisqu'il va permet de faciliter la migration des poissons. Ces travaux vont donc faciliter la migration des Saumons Atlantiques, mais aussi de la Lamproie Marine, qui étaient quasi-incapable de franchir cet ouvrage.

## ***B. Suivi des populations de Saumons Atlantique :***

Un suivi pluriannuel d'abondances de juvéniles de saumon atlantique est effectué tous les ans sur le site Natura 2000 du « Bassin de l'Airou ». Il permet ainsi d'évaluer le niveau de recrutement du cours d'eau.

Un indice d'abondance est obtenu en appliquant un protocole de pêche électrique normalisé, à savoir cinq minutes d'effort de pêche (mise sous tension effective) avec un matériel portatif agréé, mis en œuvre par une équipe restreinte, sur des habitats productifs de type radiers-rapides.

Les résultats de cette campagne seront disponibles au second trimestre 2011. Mais vu les observations réalisées durant ces pêches qui se sont déroulées le 27 septembre, l'année 2010 semble de nouveau être une bonne année pour la production de tacons sur l'Airou. A noter que sur la station située le plus à l'amont, aucun poisson n'a été trouvé (ni tacon, ni truite, ni chabot, ni loche, etc.). Aucun cas de pollution n'a été signalé, l'origine de cette disparition reste actuellement inexpliquée. Toutefois, les stations à l'aval ne semblent avoir subi aucune mortalité piscicole.



Durant la dernière semaine de l'année 2010, de nombreux saumons ont frayé sur les radiers de l'Airou. En effet de nombreuses frayères, et sur différents secteurs, ont été observées au début de l'année 2011, quelques saumons étaient encore présents sur site bien que l'acte de reproduction soit terminé. Ces observations sont encourageantes pour la future campagne de pêche électrique de cet été.



## V. Conclusion :

Pour conclure, ce bilan de l'année 2010, un tableau de suivi de la mise en œuvre du Docob a été réalisé et est consultable ci-dessous :

Date	Orientation	Objectif	Mesure	Détail	Action	Partenaire
Janvier	3			Gérer les espèces	Suivi de la frai des saumons	
Janvier	1			Restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi	Fin du diagnostic de la Tranche 2	
Janvier et Février	1	3		Limiter le ruissellement	Préparation de la campagne MAET 2010	ADASEA
Janvier	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Bilan d'activité de l'animation du site "Bassin de l'Airou" pour l'année 2009	
14-janv	1	3		Limiter le ruissellement	Envoi d'un courrier d'information sur les MAET aux exploitants du site Natura 2000	ADASEA
Février à Mai	1			Restaurer et entretenir la fonctionnalité du cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi	Rencontre avec les riverains de la Tranche 2	
Février	1	3		Limiter le ruissellement	Rencontre avec des exploitants potentiellement intéressés par les MAET	
12-mars	5			Promouvoir la mise en œuvre de Natura2000	Réunion des opérateurs Natura 2000, à Cerisy La Forêt	DREAL
17-mars	1	3		Limiter le ruissellement	Réunion d'information sur les MAET, à La Lande d'Airou	ADASEA
25/03, 8/04, 30/04, 5/05	1	3		Limiter le ruissellement	Journée de permanence pour la contractualisation de MAET (rencontre avec les exploitants intéressés)	ADASEA
20-avr	2	1	213	Surveiller l'état des ouvrages et les entretenir régulièrement	Suivi de la fonctionnalité des passes à poissons	
Avril-Mai	3			Gérer les espèces	Suivi de la frai de la Lamproie de Planer	
Mai à Septembre	1			Restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi	Préparation des chantiers de la Tranche 2	
29-juin	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Réunion Contrat Natura 2000, à la DDTM 50	DDTM
20,21 et 22-juillet	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Formation pour la création d'un site Web spécifique au site Natura 2000 "Bassin de l'Airou"	ATEN
Juillet-Aout	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Création d'un site Web spécifique au site Natura 2000 " Bassin de l'Airou"	ATEN
Aout	1	3		Limiter le ruissellement	Bilan de la campagne de contractualisation de MAET pour l'année 2010	ADASEA
04-août	1	3		Limiter le ruissellement	Renouvellement de la demande d'agrément comme opérateur agro-environnementale	DDTM
19-août	3			Gérer les espèces	Réunion programme Life+ Mulette perlière, au CPIE Collines Normandes (61)	CATER, FDPPMA, BV
26-août	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Réunion de concertation avec les partenaires associés (Financeurs)	AESN, CATER, CRBN
Septembre	1			Restaurer et entretenir la fonctionnalité du cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi	Début des travaux de la Tranche 2	
Septembre	1	3		Limiter le ruissellement	Préparation du projet Agro-Environnemental pour l'année 2011	
28-sept	3			Gérer les espèces	Pêche électrique Indice SAT FDPPMA	FDPPMA, ONEMA
29-sept	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Fête de la biodiversité à Villedieu les Poeles	DDTM
Septembre à Décembre	1			Restaurer et entretenir la fonctionnalité du cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel pré-établi	Suivi des travaux cours d'eau	ESPACE BN
Septembre à Décembre	3			Gérer les espèces	Participation au programme Life+ "conservation de la moule perlière dans le massif armoricain"	Bretagne Vivante, CPIE Collines Normandes
Novembre à Décembre	1			Restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau	Diagnostic travaux Tranche 3	
07-déc	1	3		Limiter le ruissellement	Dépôt du projet Agro-environnemental auprès des services de l'Etat	
10-nov	5	2	521	Informier régulièrement le grand public et les usagers	Conseil Syndical du SIAES	
07-déc	5	1		Mettre en place des outils adaptés permettant d'accompagner la mise en œuvre du Docob	Réunion des opérateurs Natura 2000 à Hérouville-Saint-Clair	
Décembre	3			Gérer les espèces	Suivi de la frai des saumons	

# ANNEXES

# **Sommaire des Annexes :**

## **ANNEXE 1 :**

Compte-rendu de la visite des bassins de rétention de l'Autoroute A84.

## **ANNEXE 2 :**

Compte-rendu de la réunion d'information pour la contractualisation de MAET.

## **ANNEXE 3 :**

Compte-rendu du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2011, à Gavray.

## **ANNEXE 4 :**

Principaux articles de presse parus en 2010.

# **ANNEXE 2 :**

**Compte-rendu de la réunion d'information pour la contractualisation de MAET.**



## **Compte-rendu réunion d'information MAET, le mercredi 17 mars 2010, à la Lande d'Airou**

### Personnes présentes :

GAUTIER Nadège, ADASEA de la Manche,  
ROSTAGNAT Loïc, SIAES,  
HAMON Anthony, SIAES,  
ENEE Claude, DDAF de la Manche,  
FREMOND Roland, élu la Haye-Pesnel,  
ROMUALD Michel, élu Mesnil-Rogues,  
BREILLON Jérôme, exploitant la Lande d'Airou,  
GOLSTEIN Jean-Michel, exploitant la Lande d'Airou,  
JULIE Georges, exploitant Saint Georges de Livoye,  
AUVRAY Stéphane, exploitant Le Mesnil-Amand,  
AUVRAY Henri, exploitant Le Mesnil-Amand,  
MALBAULT Denis (GAEC de La Hervière), exploitant Fleury,  
BLIN Ludovic (GAEC BLIN), exploitant et élu La Lande d'Airou,  
FAUTRAT Eric, exploitant Ver,  
EARL de Dragueville, exploitant le Mesnil-Villeman,  
GAEC de la Sainte-Jeanne, exploitant le Mesnil-Rogues,

### **Compte-rendu :**

Une présentation du dispositif MAET, pouvant être mis en place sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » est effectuée par l'opérateur, aux personnes présentes. Un supplément d'information sur les autres dispositifs agro-environnementaux est également apporté par la conseillère agricole de l'ADASEA de la Manche.

Suite à cette présentation des questions sont apparues dans l'assemblée et sont présentées ci-après.

Serait-il possible d'obtenir une liste détaillée des espèces végétales considérées comme invasives ?  
(Mr GOLSTEIN)

*Cette liste est établie à partir d'un référentiel national et il est tout à fait possible qu'elle soit communiquée lors de la contractualisation de MAET sur le site de l'Airou.*

Serait-il possible d'obtenir plus d'information sur l'arrêté préfectoral de brulage des végétaux ? (Mr. MALBAULT, GAEC de la Hervière)

Mr ROSTAGNAT présente rapidement les grandes lignes de cet arrêté en précisant que :

- Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7 cm est interdit,

- *Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux dont le diamètre est inférieur à 7cm est autorisé en dehors de la période du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations,*

*Est-ce que l'aide au montage des dossiers est gratuite ? (Mr BLIN)*

*Aucune participation financière ne sera demandée aux exploitants pour l'aide au montage des dossiers de demande d'engagements.*

*Est-il possible de cumuler des CAD et des MAET sur la même parcelle ? (Mr BLIN)*

*Non il est impossible de cumuler deux dispositifs agro-environnementaux sur la même surface. Il faut attendre qu'un CAD arrive à son terme pour pouvoir poursuivre avec un contrat MAET.*

*Quelle est la largeur du site Natura 2000 ? (Mr JULIE)*

*La largeur du site dépend de la topographie du bassin, sur certains secteurs le site à une largeur de 300 mètres de larges et sur d'autres plus de 800 mètres.*

*Est-il possible d'entretenir des drains déjà existant ? (Mr BLIN et Mr MALBAULT)*

*Cette décision n'est pas du ressort du SIAES, il faut se renseigner auprès de la DDTM de la Manche. Mais un exploitant s'engageant sur une des MAET ne pourra pas effectuer ce type d'action puisque les travaux lourds sur prairie sont interdit (dont la pose de drains).*

*Y-a-t-il toujours des moules perlières présentent dans l'Airou?*

*Oui une soixantaines d'individus ont été recensés sur les communes de Ver et de Mesnil-Amand, mais se sont des sujets très âgés.*

*Avant de clôturer la réunion Mr ROSTAGNAT rappel qu'il est possible d'effectuer une étude technico-financière sur chaque exploitation, pour estimer l'intérêt de s'engager sur des MAET.*



